



MOTION 03.05.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 033-243301215-20230523-M030523-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre en exercice : 39

Présents : 28

Votants : 35

Date de la convocation : 16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente de BARON, sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (28): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL
BLESIGNAC : M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Frédéric PAUL **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : **CREON :** Mme Fabienne IDAR pouvoir à Mme Mathilde FELD, M. Pascal RAUZY pouvoir à Mme Lydie MARIN, **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE pouvoir à M. Frédéric PAUL ; **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à Mme Véronique LESVIGNES, Mme Ramona CHETRIT pouvoir à Mme Agnès TEYCHENEY **SADIRAC :** Mme Clara MOURGUES pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER,

ABSENTS (04) : **CAPIAN :** M. Franck LUQUE **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC, **SADIRAC :** M. Cédric ANTON, Mme Elodie DUBEDAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY délégué communautaire de la Commune de BARON secrétaire de séance.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MAIRE DE SAINT BREVIN

"On ne voulait plus subir !" C'est par ces mots que Yannick Morez, maire de Saint Brevin les Pins, a annoncé sa décision de démissionner de ses fonctions et de quitter la commune qu'il a servie pendant de longues années. Cette décision est le résultat des menaces de mort, et des graves atteintes aux biens subies par le maire et sa famille. Ces exactions ont été commises par des individus issus des mouvances d'extrême droite, qui s'opposent par l'intimidation et la violence, au projet porté par l'Etat, de création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile dans cette commune. Ces faits inqualifiables viennent allonger la longue liste des agressions commises contre des élus de la République, et qui tendent à se banaliser dangereusement. Le conseil communautaire du Créonnais exprime à l'unanimité son soutien et sa solidarité au maire de Saint Brevin les Pins, regrette le manque de soutien du maire par l'Etat et demande à l'Etat de prendre les mesures indispensables à la protection des élus, qui sont en première ligne face à la montée des violences dans notre société.

Monsieur le Président,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

* rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Emmanuel LE BLOND DU PLOUY



Le Président

Le Président de la Communauté de Communes du Créonnais
Alain ZABULON